

Le XVIIIème siècle chez nous. Première partie

Louis XV, le grand méchant loup

Arrière-petit-fils de Louis XIV et fils du duc de Bourgogne. A la mort de son grand-père, il a cinq ans. La Régence est confiée à Philippe d'Orléans, neveu de Louis XIV, dont la gestion est catastrophique. Le monde est en quête de la société idéale. Une époque crédule. L'art de mêler la clairvoyance et l'obscurantisme. La vogue de la sentimentalité. L'instabilité, les gens ont envie de courir partout. La foire aux escrocs.

John Law, espèce de prestidigitateur, promet de remplir les caisses de l'Etat sans appauvrir les contribuables. En 1716, il crée une banque pour la mise en valeur des colonies. L'esprit de spéculation s'empare des possédants, pour leur malheur, car les bénéfiques escomptés sont lents à venir et en dessous de toutes espérances. Les épargnants s'en rendent compte mais trop tard, les dettes contractées ne seront pas honorées. L'Etat et les particuliers font les frais de l'aventure. Et ce n'est là qu'un exemple des méfaits matériels et moraux de la Régence en 1723.

Ensuite le pouvoir passe au duc de Bourbon jusqu'en 1726, puis au cardinal de Fleury jusqu'en 1743

Le roi s'était marié en 1725 avec Marie Lesczynski, fille d'un gentilhomme polonais.

De 1733 à 1735, à la guerre de Succession de Pologne, la France soutient Stanislas Lesczynski contre Auguste III (Electeur de Saxe). En 1738, au traité de Vienne du 18 novembre avec l'empereur Charles VI, en dédommagement de la Pologne, Stanislas Lesczynski reçoit la Lorraine qui, après sa mort, reviendra à sa fille Marie, donc à la France.

De 1741 à 1748 : Guerre de Succession d'Autriche. Marie-Thérèse, fille de l'empereur, est soutenue par l'Angleterre, la Hollande, la

Russie. La France qui a appuyé la candidature du duc de Bavière, s'allie à la Prusse.

1741 : en novembre : invasion de la Bohème par les Français

1742 : Dupleix, administrateur colonial français, gouverneur des Indes

1743 : 29 janvier, mort du cardinal de Fleury. Louis XV gouverne seul.

1744, le 15 mars : Louis XV déclarait la guerre à George II d'Angleterre

1744, en août : maladie du roi à Metz, alors qu'il voulait prendre la tête de ses hommes. Le clergé en profite pour l'humilier en l'obligeant à faire une confession publique de ses fautes. La reine lui pardonne ses aventures galantes mais, le 29 septembre, il est rétabli. Il franchit le Rhin à Fribourg en Brisgau. L'armée de Charles de Lorraine s'est volatilisée.

1745, le 11 mai : victoire du Maréchal Maurice de Saxe à Fontenoy (lez Antoing) sur les troupes anglo-hollandaises.

1748, le 18 octobre : Paix d'Aix-la-Chapelle terminant la guerre de Succession d'Autriche. Marie-Thérèse est reconnue impératrice. Louis XV abandonne ses conquêtes en Savoie et dans les Pays-Bas.

1749 : disgrâce de Maurepas. Etablissement de l'impôt du Vingtième

1751 : publication de l'Encyclopédie

1756, le 1^{er} mai : renversement des alliances. La France signe le traité de Versailles avec l'Autriche

1756-1763 : guerre de Sept Ans. Elle a pour théâtre outre l'Europe, les Indes et l'Amérique. La Belgique reste à l'écart.

1759 : les Anglais prennent le Québec.

1760 : capitulation de Montréal.

1763, le 10 février : traité de Paris, fin de la guerre de Sept Ans. La France abandonne à l'Angleterre la plus grande partie de ses colonies.

1766 : mort de Stanislas Lesczynski. Rattachement de la Lorraine à la France.

1768, le 15 mai : achat de la Corse à la République de Gênes.

1770 : mariage du futur Louis XVI avec Marie-Antoinette

1771 : Maupeou, chancelier, abolit la vénalité des offices, établit la gratuité de la justice par la suppression des épices (présents donnés aux juges)

le 10 mai : mort de Louis XV

Voici quelques faits de l'économie française sous son règne.

Après 1710 disparurent les chertés et disettes, sauf vers 1740 et 1770. La valeur du commerce extérieur français – largement bénéficiaire presque chaque année – a triplé de 1726 à la mort du roi, donc une période monnaie stable. Même le charbon de terre, enfin utilisé malgré sa mauvaise réputation (la fumée), plus d'un siècle après l'Angleterre, part de la région stéphanoise (St Etienne) vers Paris, à raison de 3 ou 4000 tonnes l'an vers 1715, plus de 15000 en 1774 et 20000 un peu plus tard.

Bilan : l'ensemble des prix a monté de 56% en trois quarts de siècle ; la rente foncière de près de 100%, alors que les salaires (pas très significatifs en un temps de large auto-consommation) se contentaient d'un bon quart ou d'un petit tiers. En effet, la plupart sont producteurs par l'agriculture, l'élevage, l'artisanat pratiqués à domicile à une plus ou moins modeste échelle.

Les colonies françaises sont perdues, il faudra attendre pour que reprenne le mouvement colonisateur.

Ce que notre pays a souffert, surtout de 1741 à 1748, nous le verrons plus loin, sous l'angle de vue de la Principauté de Liège et des Pays-Bas.

Les Pays-Bas autrichiennes et notre Hainaut au XVIIIème siècle

Les Habsbourgs d'Autriche introduisent chez nous le « despotisme éclairé », précurseur de l'Etat que nous avons connu jusqu'à 1950 ! Charles VI (1715-1740) centralise les institutions et tente vainement une restauration économique.

Sous le gouvernement de Marie-Elisabeth, pendant seize ans, l'agriculture prospérait couvrant les besoins du pays ; l'industrie lainière se développait grâce à l'invention de la navette volante. Dans les villes tout était calme et la noblesse servait loyalement la dynastie. Pendant la guerre de Succession de Pologne (1735-1736) fut appliqué à nos provinces un statut international de neutralité. Marie-Elisabeth, sœur de Charles VI, meurt peu après son frère, le 26 août 1741 au château de Mariemont. Léopold-Philippe-Charles-Joseph, duc d'Arenberg, d'Aarschot et de Croy était grand bailli de Hainaut depuis 1709. La terre de débats (pays de Lessines) est partagée en 1737 entre Hainaut et Flandre, un conflit qui remontait à 1300 se termine ainsi.



Marie-Thérèse

Vint ensuite Marie-Thérèse, fille de Charles VI. Elle épouse en 1736 François-Etienne, duc de Lorraine, qui devint empereur en 1745 sous le nom de François 1^{er}. Il dut d'abord renoncer au duché de Lorraine, convoité par la France. Ils eurent seize enfants dont Léopold II (en Belgique en 1790-1792 et de mars 1793 à juin 1794), Marie-Antoinette, reine de France ; Marie-Caroline, reine de Naples ; Joseph II, un autre fils, succéda à son père en 1765 et partagea le pouvoir avec sa mère.

Marie-Thérèse désigna comme gouverneur général de notre pays, Charles de Lorraine, son beau-frère. Par son caractère doux et conciliant, par ses manières affables, ce prince gagna l'affection des Belges. Il était doublé d'un ministre plénipotentiaire, en 1753, le comte Charles de Coblenz. Charles-Alexandre, prince de Lorraine et de Bar, feldmaréchal autrichien, était né à Lunéville en 1712 et mourut à Tervueren en 1780. Il lutta contre Frédéric II de Prusse pendant les guerres de Silésie, il n'administra les Pays-Bas que de 1748 à 1778.

Les institutions belges sous Marie-Thérèse (1740-1780).

Au sommet, un gouvernement central, très simple dans ses rouages ; sous lui, des Etats provinciaux et des Conseils communaux, très compliqués, tous représentant des privilèges, tous imbus d'un esprit de caste excessif, tous issus de chartes différentes et souvent inextricables, tous offrant une organisation excellente pour la résistance et le maintien des droits établis, détestable pour l'action et le progrès.

Malgré les effets désastreux du Traité de la Bavière (15 novembre 1715) et la suppression de la Cie d'Ostende, Marie-Thérèse s'employa à favoriser le commerce et l'industrie par les tarifs de douane protectionnistes et l'imposition de droit d'entrée dissuasifs sur les produits d'Angleterre, de Hollande et de France.

De 1740 à 1748 intervient la guerre de Succession d'Autriche que nous avons abordée sous le chapitre de Louis XV dont les armées occupent

notre pays de 1746 à 1749. Son intendant en Hainaut est Jacques Pineau, baron de Lucé.

Après cette invasion, Marie-Thérèse renforce la centralisation dans le pays, dont la fortune se relève, et où les idées nouvelles s'imposent. Les gouverneurs de provinces perdent leur pouvoir militaire. En 1780, Namur seul possédait encore un gouverneur.

Pendant le temps de recueillement d'un quart de siècle, tout ce qu'on avait pensé et médité est exprimé et publié, tout à la fois, avec une exubérance, à ne pas laisser à l'esprit public le temps de se reconnaître, au milieu de cette multiplicité et de ce dédale de théories aussi audacieuses que nouvelles. C'est l'époque où parurent les écrits de Montesquieu, de Buffon, de Condillac, de Voltaire, d'Helvétius, de Rousseau. L'œuvre capitale qui porta surtout la cognée à la tradition, fut l'*Encyclopédie*, à laquelle collaborèrent tous les grands esprits de ce temps de rénovation scientifique.

Les Etats des provinces reçurent un accroissement d'importance, sinon en politique, au moins dans l'administration ; on leur laissa la gestion financière de tous les impôts et celles des intérêts collectifs de la province. Pour s'en acquitter, ils constituèrent des députations permanentes, chargées des affaires courantes et que nous avons conservés. Marie-Thérèse, aux prises avec le roi de Prusse, Frédéric II, put compter sur la France, lors de la guerre de Sept Ans (1756-1763). Français et Allemands allèrent se battre hors de chez nous.

Au Moyen Age, chaque commune formait pour ainsi dire un Etat ; ses remparts servaient de frontière au commerce et à l'industrie ? A l'époque moderne, cette frontière tend à l'élargir pour se confondre avec celles de la nation. L'Etat intervient comme protecteur. Il accorde des « octrois » ou privilèges aux industriels qui installent des manufactures, c'est-à-dire, qu'il leur confère le droit d'exploiter leur entreprise sans être soumis aux règlements des corporation, avec des primes (par exemple, autant par pièce fabriquée), parfois le monopole exclusif de fabrication, des exemptions d'impôts et de douanes. L'Etat

frappe en outre de droits protecteurs l'exportation de la matière première et l'importation des produits fabriqués à l'étranger. Cet ensemble de mesures destinées à opérer la centralisation économique s'appelle le mercantilisme ou le système national ou encore le colbertisme, parce qu'en France il fut mis sur pieds par Colbert. Il a développé le capitalisme et favorisé la grande industrie. Chez nous, il s'introduisit timidement aux XVIème et XVIIème siècles et d'une manière plus hardie au XVIIIème. Il atteint son apogée sous le règne de Marie Thérèse, à partir de 1748 (houillères, métallurgie, verreries, papeteries, chocolateries, faïenceries). Le régime corporatif qui menaçait de périr par trop d'extension, fut contenu par des règlements salutaires. Les villes devinrent les centres les plus importants du travail industriel. Perfectionnement technique, moyens de communications, aident cette transformation. Agriculture : à la fin du XVIIIème siècles, nos campagnes (surtout flamandes) sont les plus peuplées et les mieux cultivées du monde.

La dégradation des mœurs et l'alcoolisme ne se font pas encore trop sentir dans les campagnes.

Marie-Thérèse, face à la noblesse belge, choisit la seule noblesse de robe, imbue des tendances impérialistes du droit romain. Par l'influence d'es sentiments humanitaires, l'administration de la justice s'adoucisait. Marie-Thérèse tenta d'abolir la torture comme moyen de preuve ; mais elle échoua devant la résistance des tribunaux ; c'est à Gand que fut créée par le bailli Vilain XIII la première « maison de force », origine du système cellulaire.

Malgré sa piété Marie-Thérèse sacrifiait aussi aux idées de laïcisation. Elle surveille le clergé, intervient dans les nominations. Les registres paroissiaux sont soumis au contrôle des autorités communales. Toutes les occasions sont saisies pour diminuer les prérogatives séculaires du clergé et pour soumettre toutes les questions religieuses à la supervision du gouvernement.

En 1773, la suppression de l'ordre des Jésuites par le pape Clément XIV lui permet de confisquer leurs biens. Dans les milieux

intellectuels, la scolastique dominait à nouveau, et le latin, langue ecclésiastique et langue savante, avait repris son hégémonie sur les langues nationales. Les établissements d'enseignement officiel utilisent les bâtiments des Jésuites. Le programme des humanités, dans les collèges thérésiens, s'écarte des voies traditionnelles. Les mathématiques, la géographie et l'histoire mordent sur les langues anciennes, les pédagogues de l'Etat, reçoivent pour mot d'ordre de ne pas mettre en jeu l'amour-propre de leurs élèves, mais des parents sont réticents à cet égard. On voulait faire vivre sur un pied d'égalité les étudiants de diverses conditions. Réaction, ces parents retirent leurs enfants pour les confier aux Augustins, Oratoriens, Récollets et autres ordres tenant école.

Les quarante-trois collèges libres comptent, vers 1785, 3017 enfants contre 852 dans les collèges d'Etat, qui sont obligés de restituer au latin la place principale dans les études.

L'Académie de Bruxelles créée en 1772 ne s'imposera pas mais rendra quelques services aux lettrés, en attirant leur attention sur les sciences naturelles et les problèmes économiques.

Dans les grandes villes, les loges maçonniques affiliées au Grand Orient de France, connaissent un vif succès. Le salon de Mme de Nettine, banquière du régime, rassemble des intellectuels divers.

En 1749 le ministre plénipotentiaire, le marquis de Botta Adorno travaille au redressement économique : il abaisse les tarifs douaniers, crée des chambres de commerce dans les principales villes du pays, ré-équipe le port d'Ostende, améliore le canal de Bruges à Gand, fait tracer le canal du Rupel à Louvain, construit des routes.

En mai 1753, sous son successeur, le comte Charles de Coblenz, l'industrie textile s'épanouit, la population rurale augmente fortement. Porcelaine, faïence, papeterie sont des secteurs de pointe. La carrosserie bruxelloise fournit les véhicules de luxe. Bien que le commerce des Pays-Bas demeure réduit principalement au transit, notre pays jouit d'une vitalité enviable en Occident.

Après 1770, c'est le prince Georges de Starhemberg, qui s'intéresse au paupérisme, prend des mesures sévères contre les vagabonds armés qui semaient la terreur dans le plat pays. Les petits travailleurs restaient à la merci du chômage et de la maladie. Il crée des asiles pour les enfants trouvés, des maisons de force, vient en aide aux vrais indigents, hors d'état par leur vieillesse ou leurs infirmités de gagner leur vie. Dans les villes, près d'un quart de la population était à charge de la charité publique. Les grands baillis de Hainaut, en 1749, Léopold-Philippe-Charles-Joseph, d'Arenberg, d'Aarschot et de Croy, la même famille reste en fonction jusqu'en 1779.

En fait de monnaies, en 1755, Marie-Thérèse avait créé la couronne d'argent à l'écu, l'escalin et la plaquette en billon, le liard en cuivre.

Entre autres institutions, Marie-Thérèse avait fondé le Musée de Bruxelles, l'Ecole militaire d'Anvers, l'Institut de Messines, en faveur duquel elle avait supprimé, en 1776, l'abbaye de Messines et l'avait convertie en maison d'éducation pour les filles de militaires morts ou mutilés en combattants pour la patrie.

Le seigneur de Peissant est conseiller des Finances des Pays-Bas autrichiens en 1774. P.Verhaege, a fourni la biographie de ce personnage intrigant mêlé à divers épisodes de la Révolution (Le conseiller d'Etat, comte Cornet de Grez (1735-1811), Bruxelles 1934. Cet ouvrage est utile par sa publication d'extraits d'archives)

Joseph II (1780 – 1790)

Intelligent et laborieux, il s'était donné par l'étude une formation théorique, imprégnée par la philosophie française du temps. Il s'était tracé un programme de gouvernement très net, au service duquel il mettait une volonté tenace. Il avait donc tout pour commander. Pour se faire obéir, il lui manquait la connaissance de ses sujets et l'art de s'adapter aux circonstances.

Un voyage d'inspection dans nos provinces en 1781 lui donna l'illusion d'avoir deviné nos besoins. Il abolit le traité de la Bavière et tente de libérer l'Escaut. Il entreprend des réformes visant la religion, l'administration, la justice et l'économie politique. Il provoque ainsi la Révolution Brabançonne qui triomphe d'abord par l'union, puis échoue par suite des luttes entre Statistes et Vonckistes. Néanmoins, sous Joseph II, les manufactures se multiplièrent, se répandant à la campagne, protégées par une politique douanière, qui, d'autre part, nuisait au commerce de transit et à l'agriculture.

Fiscalité en Hainaut.

Joseph II essaya de centraliser les finances des Pays-Bas. Il n'y réussit pas, mais les travaux réalisés servirent de base pour l'application de son projet par le régime français. Les employés de ce secteur gagnaient 3 escalins par jour de sept heures. Les comptes étaient établis en livres tournois et convertis en florins (1 livre valait 2 florins environs). En Hainaut, les XX^{es} (vingtièmes) frappaient les terres, les dîmes, les feux et cheminées. A cela s'ajoutaient des frais d'entretien des biens de fonctionnement des communautés, des salaires, plus les impositions exigées par les belligérants, qui s'amortissaient au mieux des possibilités.

A la Révolution Brabançonne, en 1790, on employait le florin, la pièce de 10 sous et le liard. La livre ou franc vaut 20 sous de 12 deniers. La

plaquette valait 20 centimes, le liard 3 deniers. Le florins valait 20 patards de 12 deniers. L'escalin en 1724 valait 20 sols.

Dans l'histoire de Fontaine l'Evêque de Demanet, on trouve encore une liste des poids et mesures.

Faits économiques du XVIIIème siècle

Evolution de la population entre 1700 et 1800 : environs 60% d'accroissement. Les profits des particuliers, après déduction des impôts passent d'un index 30 en 1770-76 à un index 5 en 1777-87 tandis que les impôts/dîmes et droits seigneuriaux ne voient pas leur volume diminuer. Le prix du blé après 1743 atteint des sommets entre 1790 et 1800.

A Farciennes en 1768, des ouvriers travaillent aux chemins pour un salaire de 95 centimes par jour. En 1740 le grain se vend 6 escalins la mesure de Fleurus. L'avoine se vend 20 sols les 100 livres. La mesure de Fleurus devait être le setier de 23 litres 2159, le litre de grain revenait donc à 1 ½ sous en 1743, une demi journée du salaire journalier d'un employé et les prix ont bien grimpé dans la suite.

En 1770, à Charleroi, les houillers gagnaient 6 à 9 sols par journée de six heures, les chefs en avaient 12 et les enfants qui traînaient le charbon une plaquette, le machiniste avait 3 escalins par jour. Il y avait 32 fosses avec une moyenne de 100 ouvriers par fosse. Ce qu'on exploite par an peut être évalué à 1.000.000 florins.

La nourriture, les logements sont bons (pour l'époque). On se marie fort jeune pour avoir beaucoup d'enfants et les mettre au travail. A L'âge de 6 à 7 ans ils peuvent déjà gagner 3 à 4 sols par jour.

Les Princes-Evêques

Joseph-Clément de Bavière : 1694-1723

Georges-Louis de Berghes : 1723-1743

Jean-Théodore de Bavière : 1743-1763

Charles d'Oultremont : 1763-1771

En 1763 les souverains de France et des Pays-Bas voulurent placer un autre prince de Bavière à Liège, mais le chapitre de St Lambert en avait assez de subir l'influence des étrangers. Il élut un Liégeois d'une famille originaire de Warnant, à côté de Moha, au dessus de Huy. Le soir de l'élection, ses sujets dansèrent le cramignon pour exprimer leur joie. Il entreprit des travaux pour favoriser le commerce. La paix seconda ses efforts. Une bibliothèque fut constituée à l'hôtel de ville. Une école fut fondée afin d'instruire les jeunes artistes.

François-Charles de Velbrück : 1771-1784

Renaissance intellectuelle. Age d'or de la philosophie à Liège. Il fit involontairement le jeu des adversaires de l'ordre établi.

César-Constantin de Hoensbroeck : 1784-1792

Affaire de Spa – Révolution française et Révolution liégeoise

François-Antoine de Méan : 1792-1794 : dernier prince.

La première moitié du siècle.

Quand la guerre éclata, en 1734, entre le roi de France et l'empereur, à propos des affaires de Pologne, les Liégeois, bien qu'ayant observé par tradition la neutralité, et pour éviter tous les ennuis des passages et de l'approvisionnement de troupes étrangères, durent, par des traités avec les souverains belligérants, payer des sommes énormes. La guerre de Succession d'Autriche (1740-1748) fut plus désastreuse matériellement pour le pays. Comme tant de fois, celui-ci servit de lieu de ravitaillement aux armées françaises et se vit parcouru par les troupes des Alliés, Autrichiens, Hanovriens, etc.

En 1746, après l'occupation des Pays-Bas par les armées de la France (Fontenoy 1745) les troupes du Maréchal de Saxe marchèrent à la conquête du duché de Limbourg. Les pays de Meuse devinrent encore un champ de bataille. C'est sur notre sol que les français décidèrent du succès de leur campagne par les victoires de Lanaeken (juillet 1746), Rocourt (octobre 1746) Maastricht (juin 1748). Ils ne tinrent pas compte des protestations du prince-évêque, les régiments étrangers épuisèrent les campagnes (on réquisitionna des vivres, des fourrages et des charrois pour une valeur de 9 millions de livres). Il fallut attendre la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748 pour respirer. La communauté de Lobbes avait dû payer, entre autres, 586 florins 13 patards (chariots/vivres/fourrages/chevaux/guides). On essaie d'en récupérer une partie de la part de Liège qui elle-même essaie de recevoir un dédommagement de la part des coupables mais la raison du plus fort est toujours la meilleure.

La révolution liégeoise, d'après G.Hansotte.

Dans la seconde moitié du XVIIIème siècle, le système institutionnel liégeois commence à faire l'objet de critiques. La première occasion en est fournie en 1785 : des tenanciers de maisons de jeux à Spa, dénoncent comme illégale la fermeture de leurs tripots ordonnée par le prince. L'enjeu financier de ce litige est considérable. Une âpre bataille judiciaire s'engage, au cours de laquelle une nouvelle lecture de la « constitution » liégeoise se dégage. Désormais pour les « patriotes » partisans de la Révolution, le pouvoir de police générale ne peut être exercé par le prince seul ; les Etats doivent y participer. Le Tribunal des Vingt-deux aura mission de vérifier la légalité de tous les actes de l'autorité publique et la conformité des ordonnances princières aux lois fondamentales du pays.

D'autre part, les villes, surtout Liège, contestent le droit de l'évêque à réglementer leurs statuts administratifs. Le prince s'assurait trop facilement la docilité des autorités urbaines et celle de l'Etat Tiers, formé par les représentants des villes. Sous prétexte de restaurer la tradition, les réformateurs veulent une conception du droit public conforme aux principes de la philosophie des Lumières.

La composition des Etats n'a pas évolué depuis le XVIème siècle. L'Etat primaire, les chanoines de la cathédrale, n'ont en vue que leurs intérêts, beaucoup sont étrangers et enclins aux marchandages. L'Etat Noble dispose d'une représentation excessive eu égard à son nombre restreint. L'Etat Tiers comprend des bourgmestres des villes nommés par le prince. Aucun mandataire des villages ne siège avec eux. Chaque ordre a une voix. Deux ordres réunis détiennent la majorité. S'il n'y a pas accord dans deux des trois ordres, rien n'est acquis.

Arthur WERION

A suivre